



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
COLLE DE POISSON À HAUTE ADHÉRENCE

Date de révision : 01/07/2025

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 IDENTIFIANT DU PRODUIT :

Nom de la substance : COLLE DE POISSON À HAUTE ADHÉRENCE

Numéro CAS : 9000-70-8

Numéro CE : 232-554-6

Numéro d'index : -

Numéro REACH : Exempté

1.2 UTILISATIONS PERTINENTES IDENTIFIÉES DE LA SUBSTANCE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisations identifiées pertinentes : Applications adhésives et techniques.

Utilisations déconseillées : Ne pas utiliser comme produit ou ingrédient alimentaire.

1.3 COORDONNÉES DU FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont-Sous-Barbuise

Tél : +33.(0)3.25.41.04.05

Courriel : contact@mon-droguiste.com

Web : www.mon-droguiste.com

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

01 45 42 59 59 (ORFILA)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Toxicité aiguë 4, H303 Peut être nocif en cas d'ingestion.



2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETTE

Symbole(s) : Point d'exclamation



SGH07

Mot(s) d'avertissement : AVERTISSEMENT

Mention(s) de danger :

H303 Peut être nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence : P280 Porter des

gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la PEAU à l'eau/prendre une douche.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 AUTRES RISQUES :

Aucun connu.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 IDENTIFICATION DU MÉLANGE

Nom de la substance : COLLE DE POISSON À HAUTE ADHÉRENCE

Numéro CAS : 9000-70-8

Numéro CE : 232-554-6

Numéro d'index : -

Numéro REACH : Exempté

Synonymes : colle de poisson, gélatine liquide, gélatine

3.2 COMPOSITION DU MÉLANGE

Nom de la substance	CAS Nombre	Numéro CE REACH Nombre	Poids %	Règlement (CE) n° 1272/2008 Classification	Danger Déclaration(s)
Eau	7789-2-0	231-791-2 Exempt	54-56	Non classé	Aucun
Gélatine/Gélatine	9000-70-8 232-554-6 Exempté		44-46	Non classé	H313 H333 H335
Phénol	108-95-2	203-632-7 01- 2119471329 -32-0002	0,8	Toxicité aiguë 3 Irritation cutanée. 1B Irritant pour les yeux. 1 Mutagène des cellules germinales 2 STOT RE 2 Toxicité aquatique aiguë 3 Toxicité aquatique chronique 2	H301+H311+H331 H314 H341 H373 H411



4. PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS

Informations générales : Aucune attention médicale d'urgence n'est généralement requise après une exposition.

Après inhalation : En cas de vertiges ou de nausées, sortir à l'air libre.

En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la PEAU à l'eau/douche.

En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si présent et facile à enlever. Continuer à rincer.

Après ingestion : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

Autoprotection du secouriste : Aucune protection particulière n'est requise. Utiliser des gants de protection normaux, protection des yeux et vêtements.

4.2 SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, À LA FOIS AIGUS ET RETARDÉS

Symptômes : Peut être nocif en cas d'ingestion. Les symptômes spécifiques peuvent varier et ne sont pas identifiés.

Effets : Inconnu

4.3 INDICATION DE CONSULTATION MÉDICALE IMMÉDIATE Notes au médecin : Peut

être nocif en cas d'ingestion. Les symptômes spécifiques peuvent varier et ne sont pas identifiés.

Traitement spécial : Traiter le patient comme décrit dans la section 4.1.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu

5.2 DANGERS PARTICULIERS DÉCOULANT DE LA SUBSTANCE

Produits de combustion dangereux : Aucun connu

5.3 CONSEILS AUX POMPIERS

Utiliser les précautions standard de lutte contre l'incendie

5.4 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Point d'éclair : Aucun

Inflammabilité : Non inflammable

Limite supérieure d'inflammabilité (% en volume) : Sans objet

Limite inférieure d'inflammabilité (% en volume) : Sans objet

Température d'auto-inflammation (°C) : Non applicable

Produits de combustion dangereux : Aucun

Données d'explosion : Sensibilité à l'impact : Aucune

Cote NFPA : Santé 1 ; Inflammabilité 0 ; Instabilité 0



6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

6.1.1 Pour le personnel non urgentiste :

Équipement de protection : Portez un équipement de protection individuelle approprié, y compris

Gants, lunettes de sécurité et vêtements de protection pour minimiser l'exposition cutanée. Porter un appareil respiratoire pour minimiser l'exposition par inhalation.

Procédures d'urgence : Évacuer la zone contaminée.

6.1.2 Pour les intervenants d'urgence :

Porter un équipement de protection individuelle approprié, notamment des gants, des lunettes de sécurité et des vêtements de protection, afin de minimiser l'exposition cutanée. Porter un appareil respiratoire pour minimiser l'exposition par inhalation.

6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Empêcher la substance de pénétrer dans les égouts et autres accès aux cours d'eau.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

6.3.1 Pour le confinement :

Contrôler le rejet de la substance. Couvrir les canalisations ou empêcher toute pénétration de la substance dans les canalisations. Contenir la zone pour éviter tout écoulement incontrôlé de la substance.

6.3.2 Pour le nettoyage :

Rincer ou essuyer à l'eau. Récupérer l'eau de lavage pour l'éliminer comme déchet aqueux contaminé.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Voir les sections 8 et 13.



7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÛRE

7.1.1 Mesures de protection :

Conseils de manipulation en toute sécurité : Porter un équipement de protection individuelle approprié, y compris des lunettes de protection, protection, vêtements et gants.

Prévention des incendies : Éviter l'exposition aux sources d'inflammation.

Prévention de la génération d'aérosols et de poussières : Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir de faibles concentrations dans l'air.

Précautions environnementales : Aucune précaution particulière n'est requise en cas de manipulation telle que décrite.

7.1.2 Conseils sur l'hygiène générale du travail :

Appliquer les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Se laver soigneusement les mains après utilisation. Retirer les vêtements contaminés et l'équipement de protection individuelle en quittant la zone de travail et avant d'entrer dans les zones de restauration.

7.2 CONDITIONS DE STOCKAGE SÉCURISÉ, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS

Mesures techniques et conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

Lieu aéré. Les récipients ouverts doivent être correctement refermés et stockés en position verticale pour éviter toute fuite.

Matériaux d'emballage : Conserver les fûts au sec et bien fermés. Éviter l'exposition du sac en polyéthylène à des sources de chaleur ou à des produits chimiques corrosifs. Ne pas suremplir.

Exigences relatives aux locaux et récipients de stockage : Garder le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

Conseils sur l'assemblage du stockage :

Classe de stockage : Non dangereux

Matières à éviter : Éviter l'exposition à des substances fortement acides ou fortement basiques.

7.3 UTILISATIONS FINALES SPÉCIFIQUES

Recommandations : Applications adhésives et techniques.

Utilisations finales spécifiques : Additif dans les formulations adhésives pour rubans d'emballage en papier gommé réhumidifiables, colle à bois, collage de carton épais, collage de papier manille pour la fabrication d'étiquettes d'identification, finition cuir à base d'eau, surfaces revêtues d'adhésif réhumidifiables.



8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

8.1.1 Limites d'exposition professionnelle

Valeur limite (pays d'origine)	Substance N° CE	Numéro CAS		Limite valeur professionnelle d'exposition		Surveillance/ Observation Processus	Culminer Limite	Source
				À long terme	Court terme			
VLEP (UE)	Phénol	108-95-2	203-632-7 2 ppm	4 ppm				2009/161/ UE

8.1.2 Valeurs limites biologiques

Valeur limite (pays d'origine)	Substance	Numéro CAS	N° CE	Valeur limite	Paramètre	Test matériel	Test date	Source
BLV (UE)	Phénol	108-95-2	203-632-7	120 mg/g	de créatinine	Urine		SCÉL SOMME 16

8.1.3 Limites d'exposition lors de l'utilisation prévue

Lors de l'utilisation prévue, les limites d'exposition ne devraient pas dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle ou biologiques recommandées.

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

Non applicable

8.1.5 Mesures de gestion des risques selon l'approche de gestion des risques par bandes de contrôle utilisée

Non applicable

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

8.2.1 Contrôles techniques appropriés :

Les installations de stockage ou d'utilisation du mélange doivent être équipées d'un poste de lavage oculaire. Une ventilation adéquate est nécessaire pour maintenir de faibles concentrations atmosphériques.

8.2.2 Équipement de protection individuelle :

Appliquer les bonnes pratiques générales d'hygiène industrielle.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité homologuées selon les normes réglementaires appropriées telles que NIOSH (États-Unis) ou EN 166 (UE).

Protection de la peau :

Protection des mains : Gants homologués pour la manipulation de matières non dangereuses.

Protection corporelle : Manteau ou vêtements de travail adaptés à la manipulation de produits non dangereux matériels.

Autres mesures de protection de la peau : Respecter les bonnes pratiques générales d'hygiène industrielle.

Protection respiratoire : Lors de la manipulation du mélange en vrac, l'utilisation d'un appareil respiratoire est recommandée pour se protéger de l'exposition aux fumées.

Risques thermiques : Aucun connu



8.2.3 Contrôles de l'exposition environnementale :

Éliminer comme déchet contaminé. Éviter l'exposition massive aux déchets aqueux et aux eaux usées.
ruisseaux.

8.2.4 Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Mesures relatives aux utilisations de la substance par les consommateurs (en tant que telle ou dans des mélanges) : Le mélange est destiné à être utilisé par les consommateurs. Aucune précaution particulière n'est requise.

Mesures relatives à la durée de vie de la substance dans les articles : La durée de vie du mélange est

Durée de conservation indéterminée si conservé conformément aux recommandations. En cas d'utilisation comme ingrédient, suivre les recommandations de conservation du fabricant.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE

Aspect : liquide visqueux

Couleur : Ambré ou marron clair

Odeur : Sassafras

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

	Valeur	Méthode de concentration	Température	Pression		Remarque
pH	4,0-6,0	10%		30 °C		
Point de fusion/point de congélation	5-10 °C	100%				
Point/plage d'ébullition initial	n/d					
Point d'éclair	n / A					
Taux d'évaporation	n / A					
Inflammabilité (solide)	n / A					
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité						
Limites supérieures d'explosivité	n / A					
Limites d'explosivité inférieures	n / A					
Pression de vapeur	n / A					
Densité de vapeur	n / A					
Densité relative (g/cc)	1.17	100%		ambient		
Solubilité(s)	n/d					
Coefficient de partage : n-octanol/eau	n/d					
Température d'auto-inflammation	n/d					
Température de décomposition	n/d					
Viscosité						
Viscosité, dynamique (P) 60-100		10%		30 °C		
Viscosité, cinématique (mm ² /s) 7-8		10%		30 °C		
Propriétés explosives n/a						
Propriétés comburantes n/a						

n/a = non applicable n/d = non déterminé ou données non disponibles

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Aucune donnée disponible



10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Aucune donnée disponible

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Aucune réaction dangereuse connue

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction dangereuse connue

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Aucune réaction dangereuse connue

10.5 MATÉRIAUX INCOMPATIBLES

L'exposition à des matériaux fortement acides ou fortement basiques peut entraîner la décomposition de la substance.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucun produit de décomposition dangereux connu

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Peut être nocif en cas d'ingestion.

Corrosion/irritation cutanée : Aucune donnée disponible

Lésion/irritation oculaire : Aucune donnée disponible

Sensibilisation des voies respiratoires : Aucune donnée disponible

Sensibilisation cutanée : Aucune donnée disponible

Mutagénicité des cellules germinales : Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible

Évaluation globale des propriétés CMR : Non disponible

STOT SE : Aucune donnée disponible

STOT RE : Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration : Aucune donnée disponible.

Autres informations : À notre connaissance, les propriétés du mélange n'ont pas été entièrement évaluées. D'après les données disponibles, le mélange n'est pas nocif lorsqu'il est utilisé comme prévu.



12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITÉ

- Toxicité aquatique : Aucune donnée disponible
- Toxicité des sédiments : Aucune donnée disponible
- Toxicité terrestre : Aucune donnée disponible
- Toxicité pour les macroorganismes du sol, à l'exception des arthropodes : Aucune donnée disponible
- Toxicité pour les arthropodes terrestres : Aucune donnée disponible
- Toxicité pour les plantes terrestres : Aucune donnée disponible
- Toxicité pour les oiseaux : Aucune donnée disponible

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

La substance est facilement dégradée par de nombreux types de bactéries lorsqu'elle est complètement diluée.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Aucune donnée disponible

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

Aucune donnée disponible

12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET vPvB

Non applicable

12.6 AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES

À notre connaissance, les propriétés du mélange n'ont pas été entièrement évaluées. Selon les données disponibles, le mélange n'est pas nocif pour l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- 13.1.1 Élimination du produit / emballage : Codes
déchets / désignations des déchets selon EWC/AVV : Non classé. Emballage : Proposer les fûts et les sacs en polyéthylène propres au recyclage ou les éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer tous les matériaux conformément à toutes les réglementations fédérales, provinciales et locales.
- 13.1.2 Options de traitement des déchets : Proposer
les surplus de solides et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
- 13.1.3 Informations sur l'élimination des eaux usées :
Sans objet
- 13.1.4 Autres recommandations d'élimination :
Éliminez tous les matériaux d'une manière conforme à toutes les réglementations fédérales, étatiques et locales.



14. INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

14.1 NUMÉRO ONU :

Non réglementé comme dangereux pour le transport par le DOT (États-Unis), l'ADR/RID (UE), l'ADN, l'IMDG, OACI-TI ou IATA-DGR

14.2 DÉNOMINATION APPROPRIÉE DES NATIONS UNIES

Non applicable

14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT/ÉTIQUETTES

Non applicable

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

Non applicable

14.5 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX Non

classé

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR

Non classé

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE MARPOL 73/78 ET AU CODE IBC

Non classé

14.8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Transport terrestre (ADR/RID) :

Quantité limitée : Non applicable

Dispositions spéciales : Non applicable Code

de restriction du tunnel : Non applicable Code de

classification : Non applicable Catégorie de

transport : Non applicable Numéro

d'identification du danger (n° Kemler) Non applicable Transport par voie

navigable intérieure (ADN) : Quantité limitée :

Non applicable Dispositions spéciales :

Non applicable Catégorie : Non applicable

Transport maritime (IMDG) :

Quantité limitée : Non applicable

Dispositions particulières : Non applicable

Polluant marin : Sans objet

Groupe de ségrégation : Non applicable

Transport aérien (OACI-TI / IATA-DGR) :

Quantité limitée : Non applicable

Dispositions particulières : Non applicable



15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 RÈGLEMENTS/LÉGISLATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUES À LA SUBSTANCE/AU MÉLANGE

Cette fiche de données de sécurité est fournie conformément à la directive CE 1907/2006-453/2010 et à la norme OSHA sur la communication des dangers 29 CFR 1910.1200. Le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP) s'applique en Europe.

15.1.1 Règlements de l'UE

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Autorisations : Sans objet

Restrictions d'utilisation : Non applicable

Autres réglementations de l'UE :

Indication de danger de l'UE : Non classé

15.1.2 Réglementations nationales

Réglementations des États-Unis

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) - États-Unis : répertoriée

Loi SARA de 1986 - États-Unis Section 302 : Non applicable ; Section 313 : Non répertorié ; SARA 311/312 : Aucun danger SARA

Massachusetts Right to Know : Aucun composant n'est soumis à cette exigence

Pennsylvanie et New Jersey Right to Know Composants : Phénol CAS No. 108-95-2 California Prop 65 :

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu de l'État de

La Californie pourrait provoquer le cancer, des malformations congénitales ou tout autre problème de reproduction.

Règlements du Canada

Liste intérieure des substances (LIS) - Canada : Inscrite

SIMDUT - Canada : Non contrôlé

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.



16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 INDICATION DES CHANGEMENTS

La version 1.2 (19 août 2016) remplace la version 1.1 (27 janvier 2016). Ce document a été mis à jour afin de se conformer au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

16.2 ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
BLV	Valeur limite biologique
CAS	Service des résumés chimiques
CFR	Code des règlements fédéraux
CLP	Classification, étiquetage, emballage
DNEL/PNEC	Niveau dérivé sans effet/Concentration prédite sans effet
DOT (États-Unis)	Département des Transports (États-Unis)
CE	Communauté européenne
EN 166	Norme européenne 166
SGH	Système général harmonisé
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
n/a/	non applicable
d	non déterminé / données non disponibles
NIOSH (États-Unis)	Institut national pour la sécurité et la santé au travail (États-Unis)
NTP	Programme national de toxicologie
VLEP	Limite d'exposition professionnelle
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
ATTEINDRE	Réglementation, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
SCÈL	Comité scientifique sur les limites d'exposition professionnelle
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, expositions répétées
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

16.3 RÉFÉRENCES LITTÉRATURE CLÉS ET SOURCES DE DONNÉES

Directive 2009/161/UE de la Commission du 17 décembre 2009 - Établissement d'une troisième liste de valeurs indicatives valeurs limites d'exposition professionnelle.

SCOEL SUM 16 - Recommandation du groupe d'experts scientifiques sur les limites d'exposition professionnelle au phénol, janvier 2003.

16.4 CLASSIFICATION DES MÉLANGES ET MÉTHODE D'ÉVALUATION UTILISÉE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) 1207/2008 (CLP)

Voir la section 2.1 pour les informations de classification.



16.5 EXPRESSIONS R, H ET EUH PERTINENTES (NUMÉRO ET TEXTE INTÉGRAL)

H303 Peut être nocif en cas d'ingestion

H313 Peut être nocif par contact avec la peau.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H333 Peut être nocif en cas d'inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H373 Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H301+H311+H331 Toxique en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

16.6 CONSEILS DE FORMATION

Respecter toutes les informations contenues dans la fiche de données de sécurité.

16.7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les informations et données contenues dans le présent document sont présentées conformément aux pratiques de Kenney and Ross Limited en vigueur au moment de leur rédaction. Elles sont mises à disposition uniquement à des fins d'examen, d'enquête et de vérification par leurs destinataires initiaux et ne constituent en aucun cas une déclaration ni une garantie dont Kenney and Ross Limited assume la responsabilité. Il incombe à chaque destinataire de ces informations de se tenir informé des dangers chimiques, d'élaborer et de mettre à jour son propre programme de sécurité et de se conformer à toutes les lois et réglementations nationales, fédérales, étatiques et locales applicables en matière de sécurité, de santé au travail, de droit à l'information et de protection de l'environnement.